



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY  
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE  
DE SECRÉTAIRE DE CHANCELLERIE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Bénédicte DESCHAMPS, administratrice de l'État du premier grade, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2025.

**Art. 2** – Sont nommés membres du jury :

Monsieur Julien ANDRÉ, Inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
Madame Madeleine BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, secrétaire de chancellerie,  
Monsieur Adrien CAVEY, secrétaire des affaires étrangères principal (Orient),  
Madame Margaux COURTEILLE, secrétaire des affaires étrangères,  
Monsieur Corentin FAICHE, secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle,  
Monsieur Alexis-Gilles GRAND, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Madame Chloé LAFON, secrétaire des affaires étrangères,  
Madame Lise MERIGAUD, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Madame Florence PEREZ, secrétaire des affaires étrangères,  
Monsieur Franck ROY, secrétaire des affaires étrangères  
Madame Laure TELLIER, secrétaire de chancellerie de classe supérieure.

**Art. 3** – En cas d'empêchement de Madame Bénédicte DESCHAMPS, les fonctions de président du jury seront assurées par Monsieur Alexis-Gilles GRAND pour le concours externe et Monsieur Adrien CAVEY pour le concours interne.

**Art. 4** – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 juillet 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation,  
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,  
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels,



Marie BÉLOU-AFFRE